


DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS

(articles L718-9 et 718-27 du Code Rural)

ENTREPRISE

Nom ou Dénomination Sociale

Adresse :	
	
<u>DONNEUR D'ORDRE</u> : Nom ou Dénomination Sociale -----	
<u>Adresse</u> -----	

CHANTIER

Commune
N° de parcelles forestières cadastrées :
Voies d'accès :
<u>Chantiers forestiers de plus de 100m3 pour les chantiers réalisés à l'aide d'outils ou machines à main, ou autres chantiers de coupe ou de débardage de plus de 500m3</u>
<input type="checkbox"/> Abattage de bois (grumes, taillis, coupe d'éclaircies, ébranchage...).
<input type="checkbox"/> Débardage (transport du bois abattu jusqu'au voies d'accès du chantier).
<u>Chantiers de boisement, de reboisement ou de travaux sylvicoles d'une surface supérieur à 4 Ha:</u>
<input type="checkbox"/> Plantation, replantation, élagage, travaux de préparation du sol, gros entretien.
Durée des travaux : date de début : ----- date de fin prévisible : -----
Nombre de salariés occupés sur ce chantier -----
Date : ----- Signature du chef d'établissement,

→ Les chantiers doivent être signalés par un panneau en bordure de chantier avec les mêmes mentions que la déclaration.

→ Déclaration à envoyer par tous moyens conférant date certaine à l'unité départementale de la Loire : en fonction de la localisation du chantier à :

Pour Loire Sud : Inspection du travail section 24 UC 3 par mail rhona-ut42.uc3@direccte.gouv.fr, par fax 04.77.43.41.68 adresse DIRECCTE 11 rue Balaÿ 42000 SAINT ETIENNE

Pour l'arrondissement de Roanne: Inspection du travail section 1 UC 1 par mail rhona-ut42.uc1@direccte.gouv.fr fax 04.77.70.05.76 adresse DIRECCTE antenne de ROANNE 4 rue Molière 42300 ROANNE

A adresser au plus tard la veille du début des travaux sous peine de sanctions